

NOTE EXPLICATIVE DU LIVRET SOLIDAIRE AUX FAMILLES D'ÉLÈVES

Depuis plus de 20 ans, **Action contre la Faim**, association reconnue d'utilité publique, agréée par le ministère de l'Éducation nationale le 08/03/2016 et au titre de la jeunesse et de l'éducation populaire le 01/02/2011, organise **LA COURSE CONTRE LA FAIM**. Cette année encore, plus de 1 300 établissements, en France et à l'étranger, participeront à ce projet solidaire afin de venir en aide aux populations les plus démunies.

La Course contre la Faim **sensibilise les jeunes au problème de la sous-nutrition dans le monde, puis les mobilise contre ce fléau lors d'une course solidaire**. Elle permet aux jeunes de s'impliquer concrètement dans une action de solidarité et leur prouve que chacun peut agir à son niveau, quel que soit son âge.

Le 25 mars 2021, vos enfants assisteront, au sein de leur établissement scolaire, **à une séance de sensibilisation** qui a pour but de leur expliquer le problème de la sous-nutrition dans le monde. Elle est assurée par des intervenants formés par l'association Action contre la Faim et est l'occasion d'échanges avec les élèves.

À l'issue de cette séance, l'intervenant distribuera un **livret solidaire** par élève afin que chacun d'entre eux puisse **partir à la recherche de parrains qui leur promettent un don** par tour parcouru le jour de la course (0,50 cts, 1 €, 2 €, 3 €...). Les parrains peuvent être : vous, leurs frères, leurs sœurs, leurs oncles, leurs tantes, vos voisins, les commerçants de votre quartier, etc.

Cette recherche de parrains ne peut se faire qu'à l'aide du livret solidaire car il contient, entre autres, le tableau de parrainage à compléter, et les coupons à donner aux parrains, preuve de leur promesse de don. Destiné aux enfants **mais aussi aux parents et aux parrains**, le livret solidaire contient les **informations essentielles** sur Action contre la Faim, la Course contre la Faim (la recherche de parrains et le pays du film), **l'utilisation de votre don¹ et la déduction fiscale** à laquelle il vous donne droit (pour tout don supérieur ou égal à 8 euros)².

Note importante : la quasi-totalité des séances de sensibilisation et des Courses 2020 ont été annulées du fait de l'épidémie Covid-19. Les supports imprimés par Action contre la Faim (livrets solidaires, affiches, cartes des missions) n'ont donc pas été utilisés. Par souci **économique et écologique**, Action contre la Faim a décidé **d'utiliser les supports imprimés l'année dernière** pour cette nouvelle édition 2021. Les informations qui s'y trouvent sont toujours exactes. Seule l'année et le numéro d'édition de la Course ne sont plus d'actualité.

Le 7 mai 2021, les élèves prennent le départ de la Course contre la Faim organisée par l'établissement Saint Jean. Chaque élève fait de son mieux et court à son rythme. L'établissement se charge de comptabiliser le nombre de tours effectués et, à la fin de la course, de le noter dans le tableau de parrainage du passeport de chaque enfant.

Dans les 15 jours suivant la course, les élèves collectent les dons promis auprès de leurs parrains et redonnent le livret et les dons à leur professeur principal.

Pour information, les parrains s'engagent à multiplier leur promesse de don par le nombre de tours effectués.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question au **01 70 84 71 37** ou par mail à mmbow@actioncontrelafaim.org

**Nous vous remercions d'avance de l'attention que vous porterez
à ce projet et comptons sur votre soutien !**

1. 75 % de la collecte nette nous permettra de poursuivre et intensifier nos programmes au profit des populations les plus vulnérables, notamment en République démocratique du Congo.

2. Action contre la Faim envoie directement aux donateurs un reçu fiscal pour tout don supérieur ou égal à 8 €, donnant droit à 75 % de déduction fiscale du montant du don dans la limite de 1000 € (plafond 2020). Ainsi un don de 28 € ne coûtera réellement que 7 €.